

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à l'école primaire sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : M. Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Brun Samuel, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, M. Dudouit Jérôme, Mme Dubois-Massé Annie, M. Vandé Yves

Membres absents : M. Mozzi-Ravel Jacques, Mme Kilque Sylvie

Secrétaire : Monsieur Weill Rémi

Ordre du Jour

- Création d'un cheminement piéton : approbation et plan de financement

Création d'un cheminement piéton : approbation et plan de financement (délibération n°1-28/03/2022)

M. le Maire présente l'avant-projet concernant la création d'un cheminement piéton proposé par ID79.

Le projet prévoit le terrassement, le revêtement en grave, les clôtures, un busage pour l'évacuation des eaux pluviales, l'éclairage public, la plantation d'une haie.

Suivant la pré-étude, le coût de l'opération s'élève à 80 292,40 € HT réparti de la manière suivante : travaux 76 690 € HT, honoraires ID79 2 880 € HT, achat de terrains 722,40 €.

Dans l'hypothèse de l'attribution de subventions, le plan de financement serait le suivant :

- DETR	40 %	: 32 116,96 €
- Fonds de solidarité départementale	20 %	: 16 058,48 €
- Amendes de police (30 % de 42 700 €)		: 12 810,00 €
- Autofinancement		: 19 306,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet et le plan de financement,
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,
- s'engage à assurer le financement de la partie restant à la charge de la commune.

Concernant les travaux, M. le Maire propose d'enlever les ronces de la haie existante entre les arbres afin d'avoir une visibilité de la route sur le chemin piéton. Précisant que ce passage est réalisé en priorité pour les enfants qui se rendent à l'école, il souhaite que les enfants ne soient pas seuls, entre les deux haies, sans possibilité de surveillance.

M. Dudouit rappelle que le conseil a décidé de planter des haies et qu'il serait mal venu d'arracher celle-ci. Il précise que trop de haies sont détruites avec toujours de bonnes raisons. Malgré cet avis, après discussion et prenant en compte la sécurité des enfants, la majorité du conseil se prononce pour l'enlèvement des ronces avec maintien de tous les arbres en précisant que la haie qui sera plantée de l'autre côté du chemin devra être intégrée dans l'environnement, privilégiant les essences locales.